



**SAGE** Isle Dronne  
Commission Locale de l'Eau

Rapport d'activité  
2019 - 2020



## Sommaire

Ce qu'il faut retenir de 2019 et 2020.....	2
2019, la rédaction et la validation des documents du SAGE.....	2
<b>Les réunions de la CLE et du Bureau en 2019</b> .....	2
2020, les consultations sur le projet de SAGE.....	4
Concertation préalable du public, du 15 novembre 2019 au 30 juin 2020.....	4
Consultation administrative, du 9 décembre 2019 au 30 juin 2020 .....	4
Enquête publique, du 2 novembre au 4 décembre 2020.....	5
Elaboration du tableau de bord du SAGE.....	6
Les réunions de la CLE et du Bureau en 2020 .....	7
La cellule d'animation du SAGE a aussi accompagné des projets du territoire en 2019 et 2020 .....	8
La prise en compte des enjeux du SAGE dans les documents d'urbanisme .....	8
La prise en compte des enjeux de l'eau et du SAGE dans les programmes de gestion des cours d'eau.....	9
Le suivi d'autres projets plus spécifiques ou transversaux .....	9

## Ce qu'il faut retenir de 2019 et 2020

### *En 2019, la rédaction et la validation des documents du SAGE...*

L'année 2019 a été entièrement consacrée à l'écriture des documents constitutifs du SAGE : le PAGD, le règlement et le rapport environnemental, dans un objectif de validation par la CLE avant la fin de l'année qui a été atteint puisque **la CLE a validé les documents du SAGE le 13 novembre 2019**.

### *...En 2020, les consultations sur le projet de SAGE validé par la CLE*

La CLE a donc validé les documents du SAGE le 13 novembre 2019 et a autorisé le Président, Monsieur Pascal DEGUILHEM, à engager les procédures de consultation. L'année 2020 a ainsi été dédiée aux consultations sur le projet de SAGE, qui consistent en trois étapes : la concertation préalable du public, la consultation administrative et l'enquête publique.

***Le contexte de pandémie de COVID 19 a perturbé le déroulement des consultations et le planning initialement prévu a été décalé. Mais toutes les consultations ont pu être menées en 2020 !***

## 2019, la rédaction et la validation des documents du SAGE

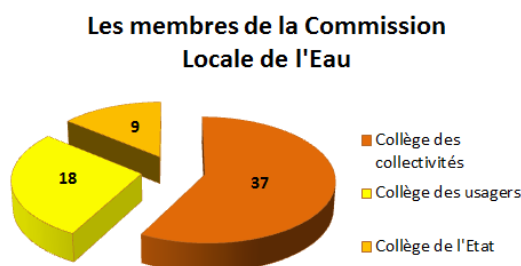
Sur la base d'un catalogue de mesures opérationnelles réalisé en 2018 et de l'analyse juridique de ce dernier réalisé par le cabinet d'avocats DPC Consultants, les membres de la CLE ont travaillé en 2019 chaque disposition et règle du SAGE. Le bureau d'études Eaucéa a été recruté afin de réaliser l'évaluation environnementale du SAGE et d'accompagner la CLE dans la finalisation de l'élaboration du SAGE.

Les documents constitutifs du SAGE ont été présentés et travaillés à plusieurs reprises (CLE, Bureau de CLE, groupes de rédaction, échanges téléphoniques), et ont fait l'objet d'une consultation des membres de la CLE lors de l'été 2019.

### *Les réunions de la CLE et du Bureau en 2019*

Un nouvel arrêté portant renouvellement de la CLE avec une composition à 64 membres a été pris le 4 janvier 2019 par le Préfet de la Dordogne, Préfet coordonnateur du SAGE. Un nouvel arrêté préfectoral modifiant la composition de la CLE a été pris le 27 juin 2019. M. Pascal Deguilhem a été réélu en tant que Président de la CLE, les vice-Présidents ainsi que les membres du Bureau de la CLE ont été redésignés.

Les précédents équilibres définis entre les trois collèges (élu, usagers, Etat) ont été maintenus.



Plusieurs réunions de la CLE (3 réunions) et du Bureau (3 réunions) ont ponctué l'année 2019 :

- CLE le 21 mars 2019 : validation de la stratégie du SAGE
- Bureau le 11 avril 2019
- Bureau le 27 mai 2019
- CLE le 3 juillet 2019
- Bureau le 24 septembre 2019
- CLE le 13 novembre : validation du projet de SAGE

Lors de la **CLE du 21 mars 2019**, Monsieur DEGUILHEM a été réélu président de la CLE. Les vice-présidents et membres du Bureau de la CLE ont été désignés. C'est lors de cette séance que la stratégie de la CLE a été validée, ouvrant ainsi l'étape de la rédaction du PAGD, du Règlement et de l'évaluation environnementale du SAGE.



Les **Bureaux du 11 avril et du 27 mai 2019** ont été l'occasion de débattre sur les principales règles et dispositions du SAGE. Les 10 et 15 mai 2019, 4 groupes de rédaction thématiques ont été organisés afin de travailler de façon élargie sur les dispositions et règles du SAGE.

Lors de la **CLE du 3 juillet 2019**, les premières versions du PAGD et du règlement ont été présentées aux membres de la CLE. Ces documents ont ensuite été transmis durant l'été à tous les membres de la CLE pour consultation.

Le **Bureau** s'est réuni le **24 septembre 2019** pour passer en revue les modifications apportées aux documents suite à la consultation des membres de la CLE. Les échanges ont principalement porté sur les règles de protection des zones humides et de limitation de l'impact des plans d'eau. Les membres du Bureau ont convenu de proposer les documents finaux à la validation des membres de la CLE avant la fin de l'année 2019.

C'est lors de la **CLE du 13 novembre 2019** que les membres de la CLE, après de nombreuses expressions sur les documents, ont validé le projet de SAGE (PAGD, Règlement et rapport environnemental).



## 2020, les consultations sur le projet de SAGE

Lors de la CLE du 13 novembre 2019, le Président a été autorisé à lancer les procédures de consultations : concertation préalable du public, consultation administrative et enquête publique.

### *Concertation préalable du public, du 15 novembre 2019 au 30 juin 2020*

La **concertation préalable du public** a été mise en place via une procédure dite de *déclaration d'intention sans modalité de concertation préalable*. La cellule d'animation a ainsi rédigé la déclaration d'intention qui a été publiée le 15 novembre 2019 sur les sites internet des DDT ainsi que sur le site internet dédié au SAGE Isle Dronne. Prévue initialement du 15 novembre 2019 au 15 mars 2020 (4 mois), elle a été prolongée jusqu'au 30 juin 2020 pour tenir compte du contexte de pandémie de COVID 19. Elle a duré 7,5 mois. Durant ce délai, aucune demande de concertation préalable n'a été formulée auprès du représentant de l'Etat.

### *Consultation administrative, du 9 décembre 2019 au 30 juin 2020*

La **consultation administrative** initialement prévue du 9 décembre 2019 au 9 avril 2020 (4 mois) a également été prolongée jusqu'au 30 juin 2020. Elle a duré 6,5 mois.

Ont été consultés :

- le Comité de bassin,
- le COGEPOMI,
- les Conseils Départementaux,
- le Conseil Régional,
- les chambres consulaires,
- les communes et leurs groupements compétents,
- les EPTB,
- le PNR Périgord Limousin,
- les structures porteuses de SCOT,
- les syndicats de rivière.

L'avis de l'Autorité environnementale (Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de la Région Nouvelle-Aquitaine) était également requis. La sollicitation a été envoyée le 10 décembre 2019. Le SAGE Isle Dronne a été examiné par le Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne lors de la Commission Planification du 27 février 2020.

A l'issue de la période de consultation des assemblées et des personnes publiques associées, sur 527 structures consultées, 20 ont exprimé un avis dans les délais réglementaires. Les résultats à l'issue de la consultation des assemblées et des personnes publiques associées sont donc les suivants :

- 11 avis sont favorables dont 1 avis favorable avec recommandation (celui du Comité de Bassin), soit 55% des avis exprimés ;
- 7 avis sont défavorables, soit 35% des avis exprimés ;
- 2 avis (dont celui de l'Autorité Environnementale) formulent des observations sans avis qualitatif.

Les avis n'ayant pas été transmis dans les délais sont réputés favorables. **Au total, 98% des avis sont favorables ou réputés favorables.**

Les avis favorables mettent en avant la qualité des documents et de l'animation. Les avis défavorables (1,30 %) concernent essentiellement :

- le projet de règlement composé de 3 règles (zones humides, plans d'eau, gestion des eaux pluviales)
- la formulation de certaines dispositions.

D'autres sujets ont fait l'objet d'observations :

- la continuité nautique,
- le tableau de bord,
- la déclinaison du SAGE en outils de programmation pluriannuelle et intégrée.

L'autorité environnementale aurait souhaité que le règlement, seul document opposable aux tiers, soit « plus ambitieux en intégrant davantage de règles, afin de renforcer l'efficacité du SAGE, notamment sur le volet gestion quantitative. Mais il reste un document satisfaisant en n'accordant que des dérogations limitées aux principes qu'il impose. »

### *Enquête publique, du 2 novembre au 4 décembre 2020*

*Le projet de SAGE soumis à enquête publique est le même que celui soumis pour avis dans le cadre de la consultation administrative, c'est-à-dire celui validé par la CLE en novembre 2019.*

Afin de conduire l'enquête publique, une commission d'enquête a été désignée par le président du Tribunal administratif de Bordeaux. Elle était composée d'un président et de deux membres titulaires. L'information du public a été faite :

- Par publicité dans la presse : dans 2 journaux régionaux et locaux diffusés dans chacun des 6 départements concernés et au travers de 2 publications, la première 15 jours au moins avant la date d'ouverture et l'autre dans les 8 premiers jours.
- Par affichage :
  - o dans toutes les 458 mairies incluses dans le périmètre du SAGE 15 jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de l'enquête,
  - o dans les intercommunalités concernées en tout ou partie par le périmètre,
  - o dans les préfectures,
  - o et sur les lieux de permanence.
- Par d'autres moyens mis en place par certaines communes : sur leur site internet ou sur les panneaux électroniques des informations municipales.

Le dossier était consultable :

- En version papier dans les 8 lieux de permanences,
- En version électronique,
- Sur le site internet des services de l'Etat en Dordogne,
- Sur un site internet dédié. Ce site servait également de registre dématérialisé pour recueillir les avis exprimés.

Durant l'**enquête publique**, organisée par la DDT de la Dordogne du 2 novembre au 4 décembre 2020, la commission d'enquête a reçu 12 personnes lors de ses 9 permanences. Le registre dématérialisé a enregistré 280 vues. **Au total, 292 consultations ont été comptabilisées et 58 observations ont été**

**exprimées** (46 sur le registre dématérialisé et 12 sur les registres déposés en mairies ou par lettres annexées au registre).

Le procès-verbal de la commission d'enquête a été remis à la structure porteuse, EPIDOR, le 11 décembre 2020. Un mémoire en réponse visant à apporter des réponses et compléments d'informations aux questions du public et de la commission d'enquête a été réalisé par EPIDOR et remis à la commission d'enquête le 22 décembre 2020.

À la suite de l'analyse du dossier et des observations reçues dans le cadre de l'enquête publique, puis du mémoire en réponse remis par EPIDOR, **la commission d'enquête, le 4 janvier 2021, a rendu un avis favorable au projet de SAGE Isle Dronne, assorti de 7 recommandations.**

La commission d'enquête regrette « une faible mobilisation du public ». Les observations recueillies ont porté sur :

- Les zones humides et les plans d'eau ;
- La conservation des cours d'eau et des abords ;
- Les activités liées à la pratique du canoë ;
- Des questions diverses concernant les carrières et la santé humaine.

Les contributions les plus nombreuses ont porté sur les zones humides et les plans d'eau et ont été déposées par les agriculteurs.

Le public, comme les collectivités territoriales, se sont peu mobilisés. Devant ce faible intérêt pour le projet de SAGE, une **réunion d'information destinée aux élus et services des intercommunalités et structures porteuses de SCoT** a été organisée par EPIDOR au sujet de la prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme, en novembre 2020. 7 collectivités ont été représentées.

### *Elaboration du tableau de bord du SAGE*

L'autorité environnementale souligne dans son avis la nécessité d'avoir « un système complet d'indicateurs, contenant l'ensemble des éléments nécessaires pour sa mise en œuvre et son opérationnalité, afin de garantir le meilleur suivi possible des mesures prévues dans le SAGE. » Il est à noter que les dispositions du SAGE, soumis à consultation, comportent un volet « indicateur » et que la disposition 71 recommandait la construction du tableau de bord du SAGE dans l'année suivant son approbation par le Préfet.

En réponse à cette disposition et à l'avis de l'autorité environnementale, la cellule d'animation a travaillé à la construction du **tableau de bord du SAGE** en 2020. Pour cela, la cellule d'animation a analysé plusieurs tableaux de bord de SAGE mis en œuvre, le tableau de bord du SDAGE Adour-Garonne, les guides méthodologiques. Deux types d'indicateurs ont été discriminés :

- les indicateurs généraux et quantitatifs (indicateurs de pression, d'état, de réponse),
- les indicateurs qualitatifs de suivi de la mise en œuvre des dispositions du SAGE (décrivant l'état d'avancement).

Il s'agit surtout de s'assurer qu'il existe des sources de données fiables et disponibles de façon homogène à l'échelle du bassin versant, et de définir la fréquence de suivi de l'indicateur (l'état des lieux du SDAGE est révisé tous les 3 ans par exemple). L'objectif est de choisir un maximum de 30 indicateurs généraux, parlants et qui peuvent être suivis facilement.

Ces indicateurs seront valorisés sous forme de cartes, de graphiques ou sous forme de texte pour rendre compte de l'avancement de la mise en œuvre des dispositions. Le tableau de bord sera à la fois un outil d'aide à la décision de la CLE et un outil de communication auprès du territoire.

Cette méthodologie présentée aux membres du bureau le 24 septembre 2020 n'ayant pas fait l'objet d'observation, une série d'indicateurs a ainsi été proposée au groupe technique du SAGE qui s'est réuni par visioconférence le 20 novembre 2020. Le tableau de bord a donc été enrichi de ces échanges. Par la suite, certains indicateurs ont été précisés à la suite d'échanges bilatéraux avec certains partenaires (OFB, bureau d'études Eaucéa).

### *Les réunions de la CLE et du Bureau en 2020*

Faute d'arrêté préfectoral de composition de la CLE suite aux élections municipales de 2020 et en raison du contexte de pandémie de COVID-19, la CLE ne s'est pas réunie en 2020. Le Bureau de la CLE s'est cependant réuni à deux reprises, le 21 février et le 24 septembre 2020.

Les **membres du bureau se sont réunis le 21 février 2020**. Ils ont pu faire un point sur la consultation administrative du projet de SAGE et préparer l'enquête publique. A cette occasion, un point d'information sur le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau a permis aux membres du bureau d'appréhender ce type de projet. Accueillis à Firbeix, ils ont visité la ferme d'élevage de moules perlières, gérée par le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin.



Les **membres du bureau se sont réunis le 24 septembre 2020**. Ils ont fait un point d'étape sur les consultations et notamment sur les avis et remarques qui ont été reçus durant la consultation administrative. Ils ont été informés du déroulement de l'enquête publique à venir et de l'émergence d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). La méthodologie de construction du tableau de bord a été présentée et n'a pas fait l'objet d'observation. Les membres du bureau ont donné un avis favorable à la transformation d'EPIDOR en EPTB.



## La cellule d'animation du SAGE a aussi accompagné des projets du territoire en 2019 et 2020

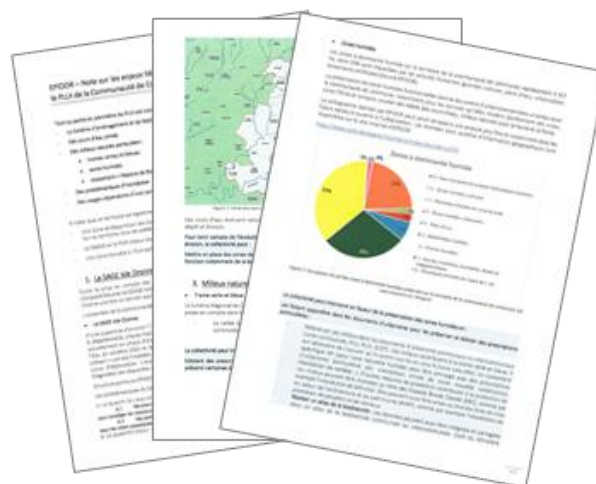
Par ailleurs, l'animation sur le bassin versant Isle Dronne a été concentrée en 2019 et 2020 sur la prise en compte des enjeux du SAGE et de l'eau dans les documents d'urbanisme et le suivi et l'accompagnement des plans pluriannuels de gestion des cours d'eau (une dizaine d'avis et de porter à connaissance réalisés).

### *La prise en compte des enjeux du SAGE dans les documents d'urbanisme*

En 2019 et 2020, l'équipe d'animation a favorisé la prise en compte des enjeux du SAGE, et plus largement des enjeux de l'eau, dans les documents d'urbanisme ou d'aménagement du territoire (SCOT, PLU, PLUi, aménagement foncier).

Ce travail a été réalisé à différentes étapes :

- Lors du Porter à connaissance de l'Etat, préalablement à l'élaboration du document d'urbanisme ;
- Lors des phases d'élaboration des documents d'urbanisme ;
- Lors des phases de validation des documents d'urbanisme.



Il s'est traduit par la production de notes d'enjeux, par la transmission de données, par des avis ou encore par la participation aux réunions techniques.

Travail réalisé sur la prise en compte des enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme :

- Porters à connaissance préalable au SCOT du Cubzaguais Nord Gironde, à la révision du PLU de Coutras.
- Transmission de données relatives aux enjeux eau et milieux aquatiques au PLUI de la CC Latitude Nord Gironde, au PLUI Isle Loue Auvézère ainsi qu'au bureau d'étude en charge de l'analyse de l'état initial du territoire dans le cadre d'une étude d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental sur les communes de Montlieu-la-Garde, Orignolles et Bedenac.
- Avis sur le projet de PADD du SCOT de la vallée de l'Isle en Périgord.
- Echanges sur les projets de PLUI avant enquête publique ou post-enquête publique (Dronne et Belle ; Grand Périgueux).
- Avis sur le projet de PLUI du Périgord Ribéracois.

EPIDOR a également été sollicité pour participer à l'élaboration de Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET). En 2019, la cellule d'animation a participé à une réunion concernant le PCAET des communautés de communes de Saint-Yrieix-la-Perche et Briance-sud-Haute-Vienne et à une autre concernant l'intégration d'un volet eau dans le PCAET du Grand Périgueux.

## *La prise en compte des enjeux de l'eau et du SAGE dans les programmes de gestion des cours d'eau*

Un suivi et un accompagnement des projets territoriaux pouvant avoir un impact sur les ressources en eau et les milieux aquatiques ou pouvant contribuer à la mise en œuvre d'actions répondant aux objectifs et enjeux du SAGE ont également été réalisés.

En 2019 et 2020, les plans pluriannuels de bassin ou de cours d'eau (PPG) de syndicats de rivière ont été suivis. En fonction des étapes d'élaboration de ces documents, des données, porter à connaissance ou avis ont été transmis aux structures.

Les PPG suivant ont été suivis :

- Le PPG du Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI),
- Le PPG Isle-Courbarieu (volet 3) porté par le Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle (SIETAVI),
- La finalisation du PPG Unique Dronne, porté par le Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne (SRB Dronne).

A souligner qu'un partenariat a été mis en œuvre en 2019 et 2020 entre EPIDOR et le SMBI pour l'élaboration du PPG de ce syndicat sur la partie amont du bassin de l'Isle. Cette collaboration a permis de prendre en compte et valoriser toute la connaissance acquise lors de l'élaboration du SAGE (données de l'état des lieux, problématiques identifiées dans le diagnostic), dès l'étape d'état des lieux/diagnostic. La cellule d'animation a veillé à la déclinaison des objectifs et orientations du SAGE dans ce programme d'actions. Ainsi, les actions identifiées dans ce PPG concourent aux grandes orientations (A, B, C et D du PAGD) et à la mise en œuvre de plusieurs dispositions.

La cellule d'animation du SAGE a également participé à d'autres projets ou réunions organisées par les syndicats de rivière, comme la réunion thématique « milieux humides et plans d'eau » organisée par le Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de la Dronne Aval (SABV Dronne aval) ; les réunions relatives à la fusion des syndicats du bassin versant de la Saye, du Galostre et du Lary ou l'étude visant à identifier les zones humides prioritaires pour cibler les actions du SRB Dronne.

## *Le suivi d'autres projets plus spécifiques ou transversaux*

La cellule d'animation a aussi suivi des projets plus spécifiques portés par d'autres structures :

- L'étude Dordogne 2050 portée par EPIDOR via la participation aux ateliers territoriaux organisés sur le bassin versant Isle Dronne
- L'émergence du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) sur le bassin de l'Isle
- Les études sur les captages conférence environnementale portées par le SMDE. Sur le territoire, deux études AAC sont en cours sur les captages de la Glane et de la Coquille.
- Le PAT Dronne
- La démarche de sécurisation de la navigation des engins nautiques non motorisés en Dordogne
- Les sites Natura 2000 Haute-Dronne et Double
- Le PNA et le LIFE Grandes Mulettes





[www.sage-isle-dronne.fr](http://www.sage-isle-dronne.fr)



Place de la Laïcité, 24250 Castelnaud-la-Chapelle / 05 53 29 17 65  
[epidor@eptb-dordogne.fr](mailto:epidor@eptb-dordogne.fr)  
[www.eptb-dordogne.fr](http://www.eptb-dordogne.fr)

Avec le soutien technique et financier de

